

**COMMUNE DE NOUZILLY 37380
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JANVIER 2018**

Le 15 janvier 2018 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël BESNARD, maire.

Date de convocation : 09/01/2018 **Date d'affichage** : 09/01/2018

Membres présents : MM. Joël BESNARD, Jean-Louis BOUJU, Mmes Elisabeth BAEZA-CAMPONE, Joëlle DANIEL, Gwénaëlle DAUTIN, M.M Pierre GERMON, Christophe GUYOT, Mmes Sophie LECAILLE, Elisabeth MARCHAND, MM. Jean PETITBON, Antoine REILLE, MME Annick REITER

Absents avec pouvoir :

David MARECHAL pouvoir à Christophe GUYOT

Laëtitia LAURENT pouvoir à Gwénaëlle DAUTIN

Excusé : Maurice PELLAN

en exercice : 15 présents : 12 votants : 12 voix : 14 (12+2 pouvoirs)

Secrétaire de séance : Sophie LECAILLE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11/12/2017 et de la séance du 18/12/2017
- FDSR 2018 (Fonds départemental de solidarité rurale) : aménagement de la place des commerces pour le marché
- Modification de poste d'un adjoint technique et modification du tableau des emplois

- Questions et informations diverses :
- Réseau eaux usées de Val Touraine Habitat aux Vignes du Prieuré cédé à la commune
- Information sur projet de biodiversité (département) en liaison avec l'association le Pic noir

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents sauf les absents à la séance le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2017 tel qu'il est transcrit.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents sauf les absents à la séance le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2017 tel qu'il est transcrit.

DECISION PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

- * Délivrance d'une concession trentenaire au cimetière
- * Signature du marché Restauval le 28/12/2017 pour l'assistance technique à la restauration scolaire et ALSH à compter du 1^{er} janvier 2018, reconductible 3 fois sans pouvoir excéder 4 ans. A noter qu'il sera servi désormais un peu plus de produits « bio ».

2018/001 : FDSR 2018 (FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE) :

Le maire explique au conseil municipal le besoin de demander une subvention au conseil départemental, dans le cadre du FDSR, pour les travaux suivants :

Aménagement de la place des commerces pour le marché des produits de terroir.

Montant du projet : 311 000 € H.T.

Montant demandé : 15 075 € au titre de l'enveloppe « socle » et 120 000 € au titre de l'enveloppe « projet », total : 135 075 €.

Entendu le rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour :

DECIDE :

- d'adopter le projet d'aménagement de la place des commerces pour le marché des produits de terroir,
- de solliciter le concours du conseil départemental au titre du FDSR 2018 pour un montant total de : 135 075 €
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier
- de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif communal 2018.

2018/002: TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, pour tenir compte des besoins du service technique, il convient de modifier le tableau des effectifs en :

- 1) créant un poste d'adjoint technique à raison de 35/35ème,
- 2) supprimant le poste de 24/35ème préalablement créé.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget communal;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Entendu le rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint technique à raison de 35/35ème,
- de supprimer le poste de 24/35ème préalablement créé.

Cette création interviendra à compter du 1^{er} février 2018.

Séance levée à 21h20

Envoi des délibérations : le 17/01/2018.

Questions diverses et informations

* Lotissement du Prieuré : Val Touraine Habitat projette de céder à la commune le réseau d'eaux usées situé entre les 2 îlots locatifs au-dessus du bassin de rétention. Il faudra vérifier avec la SAUR la conformité du réseau.

* Information sur un projet de biodiversité en liaison avec l'association « le Pic noir » : il serait possible de demander une subvention au conseil départemental. Ce dernier a envoyé un appel à projet. L'association a monté un projet de sauvegarde d'une forêt primitive de 3 à 4 ha (VC 301) avec protection de cette zone et développement du volet pédagogique sur la connaissance d'un tel milieu. Le dossier du projet a été envoyé.

* Annick REITER et Sophie LECAILLE demandent aux membres du conseil d'avoir le réflexe de prendre des photos à chaque occasion ou lors de participation à des activités (cours de gym, atelier Scrabble, yoga.....) afin d'alimenter nos « Noisettes ».

* Pierre GERMON annonce que le projet du SCOTT ABC va être envoyé aux communes.

* Elisabeth MARCHAND déplore le fait que le site internet de Nouzilly ait été entièrement chamboulé par une mise à jour de la part de l'hébergeur. Plus de 50% des liens ne fonctionnent plus. Ceci devrait rentrer dans l'ordre prochainement.

Date du prochain conseil : prévu le lundi 12 février 2018 à 20h30.